

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de PORTIRAGNES

Ouverture de l'enquête publique concernant le projet de renouvellement de concession des plages naturelles

Le projet présenté par la mairie de Portiragnes, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande de renouvellement de concession des plages naturelles, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroulera à la mairie de Portiragnes - avenue Jean Moulin - 34420 PORTIRAGNES.

Monsieur Jean BERNARD CHATELOT, Trésorier-payeur général retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier de l'enquête préalable à la demande de renouvellement de concession des plages naturelles seront déposées à la mairie de Portiragnes pendant **32 jours du mardi 19 novembre 2013 au vendredi 20 décembre 2013 inclus**, aux heures d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi 08h30-12h00 / 14h00-17h30) afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public à la mairie de Portiragnes sur rendez-vous, et les jours suivants :

Le mardi 19 novembre 2013 de 09H00 à 12H00

Le mardi 03 décembre 2013 de 14H30 à 17H30

Le vendredi 20 décembre 2013 de 14h30 à 17h30 (fin de l'enquête 17h30)

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet de la préfecture www.herault.gouv.fr.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Madame Gaëlle HARTMANN – mairie de Portiragnes - avenue Jean Moulin - 34420 PORTIRAGNES.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.